

# INVESTIR AVEC UN IMPACT POSITIF POUR RELEVER LES DEFIS ENVIRONNEMENTAUX

## La Stratégie Green Bond

## POURQUOI INVESTIR ?

## OBLIGATIONS VERTES

Le lien manquant entre :

- **La nécessité de la transition énergétique**  
Estimée à 6 900 milliards USD<sup>1</sup>
- **L'offre provenant des marchés de capitaux de dette 100 000 milliards USD de titres en circulation<sup>1</sup>**



## AVOIR DE L'IMPACT

- **Des obligations vertes pour financer des projets liés à la transition écologique et énergétique**
- **Investissement en obligations vertes dans des régions et secteurs variés. Tout en tenant compte de l'impact environnemental**
- **Nous nous assurons que 100 % de nos investissements en Green bonds sont en conformité ESG<sup>2</sup>**

1. Source: BNPP AM Sustainability Centre, Mars 2021.  
2. ESG = Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Les évaluations ESG s'appuient sur la méthodologie propriétaire de BNPP AM qui intègre les 3 aspects d'E, S & G.



Investissement à long terme en faveur de la lutte contre le changement climatique



Géré par des experts



Portefeuille diversifié



Liquidité quotidienne

BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA est une société de gestion agréée suivant le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 et un gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs agréé suivant la loi du 12 juillet 2013 supervisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) sous les n° S00000608 et A00000763 respectivement, constituée sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 10, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B27605, et son site web : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com) (ci-après la « Société »). Cette publicité a été rédigée et est publiée par la société de gestion de portefeuille. Les opinions exprimées dans cette publicité constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Avant de souscrire, l'investisseur doit lire la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC), disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la distribution et/ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com). Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : [www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs](http://www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs) un résumé des droits des investisseurs en français. BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA peut décider de cesser la commercialisation des instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable. « L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP Paribas Asset Management Luxembourg SA ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien [www.bnpparibas-am.com/en/sustainability](http://www.bnpparibas-am.com/en/sustainability)

# INVESTIR AVEC UN IMPACT POSITIF POUR RELEVER LES DEFIS ENVIRONNEMENTAUX

## La Stratégie Green Bond

### RISQUES

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse de la valeur des investissements en obligations et titres de créance et plus généralement en instruments à revenu fixe.

**Ce fonds pourra être exposé à d'autres risques, listés ci-dessous :**

**Risque de contrepartie.** Ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une opération financière de gré à gré à honorer ses engagements tels que le paiement, la livraison et le remboursement.

**Risques de crédit :** Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements : Les dégradations de la notation d'une émission ou d'un émetteur peuvent entraîner une baisse de la valeur des obligations associées.

**Risque de liquidité :** Ce risque découle de la difficulté de vendre un actif à un prix de marché juste et au moment voulu en raison du manque d'acheteurs.

**Risque opérationnel et risque de conservation :** Certains marchés sont moins réglementés que la plupart des marchés internationaux ; par conséquent, les services liés à la conservation et à la liquidation du compartiment sur ces marchés pourraient être plus risqués.

**Risque lié à la prise en compte de critères ESG :** L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés concernant les critères ESG et de durabilité au niveau européen peut entraîner des approches différentes de la part des sociétés de gestion lors de la définition des objectifs ESG. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité dans la mesure où la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom mais ont des significations sous-jacentes différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères ESG et de durabilité, la société de gestion peut également utiliser des sources de données fournies par des prestataires de recherche ESG externes. Compte tenu de la nature évolutive de l'ESG, ces sources de données peuvent pour le moment être incomplètes, inexactes ou indisponibles. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères ESG et de durabilité dans le processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que la performance d'OPC dont la stratégie est similaire.